

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015

Date de la convocation : 20 janvier 2015

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20150205_002
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 – BUDGET PRINCIPAL

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20150205_002
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14.

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée Délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, l'instruction comptable M14 a prévu la possibilité, sous réserve d'une délibération du comité syndical, de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du Budget Primitif. En effet, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une balance,
- un tableau des résultats de l'exécution du budget,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

L'instruction comptable précise que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2014.

Elle ajoute que cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent du fonctionnement disponible estimé.

Considérant la clôture des comptes du syndicat mixte Gironde Numérique effectuée fin décembre 2014 en accord avec le Payeur Départemental,

Considérant la fiche de calcul du résultat de l'exécution 2014 du Budget Principal visé par le Payeur Départemental jointe à cette délibération,

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150205_002 REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant l'affectation proposée ci-dessous:

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	571 094,24 €
(A2)	déficit	
 Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de clôture de la section d'investissement	excédent	29 618,82 €
	déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		60 426,35 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
Solde des restes à réaliser		-60 426,35 €
 Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
En couverture du besoin réel de financement (B)		0,00 €
(recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve pour couverture des RAR		60 426,35 €
(recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS-TOTAL (R 1068)		60 426,35 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement		510 667,89 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		
TOTAL (A1)		571 094,24 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat repris au budget primitif 2015

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 : 29 618,82€
	510 667,89€		R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 60 426,35€

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats 2014 du Budget Principal telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe: fiche de calcul du résultat prévisionnel – Résultats budgétaires Hélios

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Cette fiche est établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget principal visé par le comptable indiquant les restes à réaliser au 31 décembre 2014.

Ces résultats 2014 du budget principal feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2015 lors du Comité Syndical du 05 février 2015.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	748 439,45	35 569,34	784 008,79
Recettes	839 481,71	40 277,06	879 758,77
Résultat de l'exercice	91 042,26	4 707,72	95 749,98

Résultat reporté	480 051,98	24 911,10	504 963,08
------------------	------------	-----------	------------

Résultat de clôture	571 094,24	29 618,82	600 713,06
---------------------	------------	-----------	------------

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RAR Dépenses	60 120,00	60 426,35	120 546,35
RAR Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde RAR	-60 120,00	-60 426,35	-120 546,35

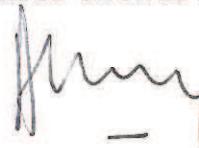
Résultat de clôture corrigé des RAR	510 974,24	-30 807,53	480 166,71
-------------------------------------	------------	------------	------------

Bordeaux, le 12 janvier 2015

le Payeur Départemental



La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr